

Recours au TA pour une erreur matérielle dans l'admission en M2

Par **bjulie725**, le **03/06/2017** à **07:05**

Bonjour,

J'ai eu le bonheur d'apprendre il y a 8 jours que ma candidature avait été retenue pour un master 2 en apprentissage. Seulement, voilà que je reçois une LRAR de ma faculté me précisant qu'il s'agit d'une erreur matérielle et que mon admission a été refusée.

Je souhaite savoir si quelqu'un a déjà vécu cette situation et dans quelle mesure je peux exercer un recours contre ma faculté.

Il ne s'agit pas tellement de contester mon admission mais plutôt l'erreur. J'ai passé des heures à rechercher à apprentissage dès que j'ai appris mon admission, j'ai des entretiens de pris, et plusieurs masters 2 pour lesquels j'avais commencé à préparer un dossier sont fermés aux candidatures à présent.

Bien plus qu'un choc et une déception, cette erreur m'a porté préjudice.

Je n'ai aucune excuse dans la lettre, ni aucune précision sur ce qu'il appelle une erreur matérielle.

Personne n'a pensé à m'appeler ou me contacter par mail pour me prévenir au plus vite. J'ai même reçu un courrier pour mon admission auquel j'ai répondu que je confirmais ma participation à la formation. J'ai reçu un e-mail de réponse favorable.

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **03/06/2017** à **09:42**

Bonjour.

Ah oui effectivement là je vous encourage à ne pas vous laisser faire.

Eh bien vous pouvez faire un recours gracieux qui a la particularité d'être exercé devant le président de l'université (puisque'il a pris la décision litigieuse) et dont les délais sont assez brefs de façon à vous permettre de pouvoir intégrer la formation si vous réussissez.

En l'occurrence, ça pourrait fonctionner puisque l'administration semble être bien fautive, ce qui n'est pas le cas pour ceux qui contestent simplement leur refus.

Sinon, toujours dans l'urgence, vous pouvez saisir le juge administratif d'un référé suspension

de façon à que l'acte en cause soit suspendu le temps d'agir en excès de pouvoir pour l'annuler dans les deux mois.

Bon courage.